



Nufarm

Amitrol 240

Herbicide Liquide

AGRICOLE

GARANTIE:

Amitrole 231 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

Appliquer avant les semailles du blé, orge,
canola, pois de grande culture, maïs,
des graines de soja et des haricots blancs.

N^o. D'ENREGISTREMENT 25684

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CFPI Agro

28 boulevard Camelinat

92233 Gennevilliers

Cedex, France

Agent canadien

Nufarm Agriculture Inc.

5507 1st Street SE

Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence

24 heures par jour

202-483-7616 Collect



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT OCULAIRE

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard ou les vapeurs de pulvérisation.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial et des gants de protection contre les agents chimiques lors du mélange et du chargement du produit et pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Comme bonne méthode sanitaire, porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manipulation du produit.

Ne pas pulvériser ou laisser le brouillard de pulvérisation dériver de manière à contaminer les cultures dans les terres labourables adjacentes car aucun résidu chimique n'est permis dans les cultures. Ne pas pulvériser ou laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les pelouses, les tomates, les arbustes, les fleurs et toute autre végétation à conserver. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles de dériver.

Ne pas utiliser aux endroits où l'écoulement des zones traitées pourrait entrer en contact avec les racines des plantes à conserver. Ne pas utiliser dans les serres. Ne pas contaminer les engrais, les semences, les insecticides ou les fongicides par suite d'un mauvais entreposage. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale.

Ranger le contenant loin des poêles, des radiateurs ou de tout endroit où la température pourrait atteindre 50°C. Ne pas entreposer à une température inférieure à 4°C. Ne pas pulvériser près des étincelles ou d'une flamme nue.

Ne pas laisser la solution de pulvérisation reposer dans le pulvérisateur plus longtemps que nécessaire. Rincer à l'eau propre tout l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'emploi afin d'éviter la corrosion des pièces métalliques. Ne pas utiliser le même pulvérisateur à d'autres fins à moins de le nettoyer à fond en rinçant toutes les pièces plusieurs fois à l'eau.

NE PAS TRAITER PAR AVION. NE PAS retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

ATTENTION : Ne pas laisser brouter les cultures traitées ou les mauvaises herbes ou les couper pour du foin; il n'existe pas suffisamment d'information pour appuyer ces usages.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau, laver à fond à l'eau savonneuse. **En cas de contact avec les yeux**, laver immédiatement à grande eau. **En cas d'ingestion**, faire vomir en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi. Communiquer immédiatement avec un médecin ou le centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement de médecin pour contrer les réactions du malade. Pour complément d'information, consulter la Fiche technique santé-sécurité.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est endommagé et (ou) son contenu est déversé, communiquer avec le fabricant pour obtenir des instructions. Porter des vêtements de protection et des gants imperméables avant de manipuler les déversements ou les produits endommagés. Ne pas laisser le produit déversé se répandre. Empêcher le produit d'entrer dans les fossés ou les cours d'eau. Recouvrir le déversement d'un produit abat-poussière, tel que du sable sec, de l'argile ou du bran de scie et déposer la matière contaminée dans un contenant à ordures approuvé. Déposer le contenant endommagé dans le contenant à ordures approuvé et identifier le contenu.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne contaminer aucune nappe d'eau. Prendre les précautions nécessaires pour empêcher la pulvérisation, le brouillard ou les vapeurs de s'éloigner de leur but. La dérive du brouillard pourrait endommager les cultures ou la végétation.

AVIS A L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS A L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

AMITROL 240 est à son plus efficace lorsqu'il est pulvérisé sur le feuillage des plantes en croissance active. Une bonne couverture est essentielle à une destruction complète. Pour obtenir une destruction appropriée des mauvaises herbes annuelles, vaporiser tôt, habituellement avant qu'elles n'atteignent une hauteur de 10 cm.

Appliquer à raison d'au moins 100 litres d'eau par hectare, à moins d'indication contraire. Une bonne couverture de la mauvaise herbe est essentielle à une bonne destruction, s'assurer d'utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.

Appliquer **Amitrol 240** tôt le matin ou en début de soirée lorsque l'humidité est élevée afin d'obtenir les meilleurs résultats. Éviter l'application lorsque la température diurne dépasse 25°C et lorsque l'air est très sec.

Dans le cas du traitement de présemis, éviter l'utilisation à un taux de plus de 20 litres/hectare et une application sur un sol très léger contenant peu de matières organiques. Les cultures pourraient être endommagées, surtout sur les monticules sableux.

AMITROL 240 empêche le développement de la chlorophylle de la plante. Les mauvaises herbes blanchissent et meurent lentement, nécessitant entre deux et six semaines pour une destruction complète.

AMITROL- 240 est inactivé dans la plupart des sols et demeure seulement dans le système racinaire de la plante faisant l'objet du traitement. Il continue donc à agir sur les pousses de la racine jusqu'à ce que toute la plante soit morte.

AMITROL 240 est un herbicide non sélectif aux teneurs nécessaires pour éliminer la plupart des mauvaises herbes vivaces. S'il est utilisé sous des plantes ou des arbres à conserver, éviter le contact avec le feuillage, les tiges vertes ou les fruits car il pourrait s'ensuire des dommages graves ou la destruction.

INSTRUCTIONS : MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES CULTIVÉES

Quantités par hectare dans 100-200 litres d'eau pour une application sur le sol.

CULTURE	POUR LA RÉPRIMER DE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Présemis: maïs, soya, haricots blancs	Chientdent, chardon des champs, mauvaises herbes dicotylédones et annuelles.	3 - 4 kg	12,5 - 16,5
	Pissenlit et mauvaises herbes annuelles	1 - 2 kg	4,2 - 8,4
Luzerne		1 - 2 kg	4,2 - 8,4

Quand Traiter: Pulvérisation avant le semis

Appliquer **AMITROL 240** lorsque les mauvaises herbes atteignent moins de 10 cm et sont en croissance active. Attendre entre 10 et 14 jours, puis planter la culture sans travail du sol ou avec un travail du sol classique.

Nota : Seulement le soya peut être planté six jours après l'application à raison de 1 kg i.a./ha (4,2 litres d'Amitrol 240/ha).

Cultiver lorsque le maïs, le soya et les haricots blancs ont atteint 13 à 15 cm de hauteur et, encore une fois, au dernier sarclage pour obtenir une destruction maximale du chientdent et du chardon des champs.

CULTURE	POUR LA RÉPRIMER DE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Blé, orge, canola	Pissenlit et mauvaises herbes annuelles	1,0 kg	4,2

Quand Traiter: Pulvérisation Avant Semis: Appliquer Amitrol 240 jusqu'à 7 jours avant le semis quand les mauvaises herbes ont moins de 10 cm de haut et sont en croissance active.

CULTURE	POUR LA RÉPRIMER DE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Pois de grand culture	Pissenlit et mauvaises herbes annuelles	1,0 kg	4,2

Quand Traiter: Pulvérisation Avant Semis: Appliquer Amitrol 240 jusqu'à 10 à 14 jours avant le semis quand les mauvaises herbes ont moins de 10 cm de haut et sont en croissance active.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

On peut mélanger Amitrol 240 dans le réservoir avec Roundup® ou Pursuit® pour améliorer le contrôle d'autres mauvaises herbes. Suivre les directives des étiquettes d'Amitrol 240, Roundup ou Pursuit quant aux doses, au moment où traiter et aux précautions d'utilisation.

HERBE MAUVAISE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Pissenlit et mauvaises herbes annuelles	1- 2 kg	4,2 - 8,4

CULTURE	POUR LA RÉPRIMER DE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Grains, pois après la dernière coupe de luzerne et trèfle	Chardon des champs, laiteron	3 - 4 kg	12,5 - 16,5

Moment de l'application

Pulvériser **Amitrol 240** lorsque la repousse atteint 10 à 15 cm.

Attendre deux semaines avant de travailler (cultiver) ou de perturber le chardon.

Ne pas appliquer après une forte gelée (en général après le 1^{er} octobre).

Ne pas appliquer à moins de 8 mois du semis, sauf pour:

- Soja, maïs, haricots blanc (voir section "Avant Semis" de l'étiquette;
- Blé, orge, canola, pois de grande culture (voir section "Avant Semis" de l'étiquette.

CULTURE	POUR LA RÉPRIMER DE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Vergers de pommiers	Herbe à puce, pissenlit et la suppression de graminées	2,25 - 3,25 kg	9,4 - 13,5

Moment de l'application

Pulvériser **Amitrol 240** lorsque les feuilles de pissenlit et d'herbe à puce sont complètement développées, jusqu'à 30 jours avant la cueillette des pommes.

Employer un pulvérisateur à basse pression et mouiller toutes les feuilles et les tiges d'herbe à puce jusqu'au niveau du sol, en dirigeant le jet vers le sol. Ne pas laisser la pulvérisation entrer en contact avec le tronc ou le feuillage des arbres.

INSTRUCTIONS : PÂTURAGES, BRISE-VENT, TERRES NON CULTIVÉES (BORDS DE CHEMIN, VAINES CLÔTURES, TALUS DE FOSSÉ)

Employer une quantité moins grande dans l'est du Canada et plus grande dans l'ouest. Une bonne couverture de la mauvaise herbe est essentielle à une bonne destruction, s'assurer d'utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, c'est-à-dire entre 100 et 300 litres d'eau par hectare. Des quantités d'eau plus grandes peuvent être utilisées afin de recouvrir suffisamment certaines espèces. Si les mauvaises herbes ont atteint la maturité, il peut être avantageux de les couper et ensuite de pulvériser la repousse.

Si la chose est pratique, travailler le sol deux à trois semaines après le traitement. Si elle n'est pas pratique, traiter les endroits où se trouvent des repousses ou pulvériser de nouveau en utilisant la moitié de la quantité originale de produit utilisée. Ne pas laisser le bétail entrer dans les zones traitées ou manger la végétation traitée. Attendre au moins trois semaines après le traitement avant de perturber ou de moissonner les plantes traitées.

AREA	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Brise-vent	4,5 - 6,75 kg	18,75 - 28

Moment de l'application

Utiliser uniquement dans les plantations déjà établies. Appliquer à raison de 100-300 litres d'eau par hectare et pulvériser selon les instructions sur le feuillage des mauvaises herbes. Ne pas laisser la pulvérisation entrer en contact avec le tronc ou le feuillage des plants des brise-vent. Au besoin, employer un pulvérisateur encapuchonné.

MÉLANGE EN CUVE POUR LES ZONES NON CULTIVÉES

Amitrol 240 peut être mélangé en cuve avec Roundup® afin d'améliorer la destruction des mauvaises herbes telles que le pissenlit et la prêle. Consulter les instructions mentionnées sur les étiquettes d'Amitrol 240 et de Roundup® pour connaître les quantités, le choix du moment et les précautions à prendre.

INSTRUCTIONS : MAUVAISES HERBES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Chardon des champs, laiteron	3 - 4 kg	12,5 - 16,5

Moment de l'application

Appliquer AMITROL 240 lorsque la plupart des chardons se trouvent au début du stade du bourgeonnement à la floraison. Les plantes traitées ne doivent pas être moissonnées, mais elles peuvent être cultivées trois semaines plus tard. Ne pas travailler les zones infestées avant de les traiter pendant l'automne ou le printemps.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Chiendent	3 - 4 kg	12,5 - 16,5

Moment de l'application

Appliquer AMITROL 240 lorsque la croissance a atteint 10 à 15 cm de hauteur. Pour obtenir les meilleurs résultats, cultiver trois semaines après le traitement. Une plantation de blé ou de seigle d'automne peut suivre.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Pissenlit	1 - 3 kg	4,2 - 12,5

Moment de l'application

Traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. On peut travailler le sol trois semaines après le traitement, mais cette opération n'est pas indispensable.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Linaire	4,5 - 6,75 kg	18,75 - 28

Moment de l'application

Traiter pendant le stade avancé de la formation des rosettes à celui précédant le bourgeonnement. Travailler le sol trois semaines après le traitement, lorsque les parties aériennes ont blanchi. Traiter les repousses l'année suivante.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Asclépiade commune	4,5 - 6,75 kg	18,75 - 28

Moment de l'application

Pulvériser au début de l'été lorsque la majorité des pousses sont levées. Traiter les repousses l'année suivante.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Cranson dravier	4,5 - 6,75 kg	18,75 - 28

Moment de l'application

Pulvériser pendant le stade avancé de la formation des rosettes et celui du bourgeonnement. Les zones traitées ne doivent pas être moissonnées. Au besoin, traiter de nouveau avec la moitié de la quantité originale lorsque les repousses atteignent 10 à 15 cm de hauteur.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Euphorbe ésole	9 - 11 kg	37,5 - 45,75

Moment de l'application

Pulvériser pendant le stade avancé de la floraison au début du développement des graines. Les zones traitées ne doivent pas être moissonnées, mais peuvent être labourées après que les parties aériennes ont blanchi. Traiter les repousses l'année suivante.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Prêle	3 - 4 kg	12,5 - 16,5

Moment de l'application

Pulvériser lorsque la prêle est en pleine croissance, habituellement, lorsque la plante atteint 10 à 15 cm de hauteur

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Quenouille (massette)	9 - 11 kg	37,5 - 45,75

Moment de l'application

Appliquer après la formation complète des chatons jusqu'au gel. Ne pas perturber les plantes pulvérisées. Ne pas appliquer aux endroits où l'eau sera utilisée pour irriguer, pour boire ou à d'autres usages domestiques. Ne pas appliquer aux endroits où l'eau n'est pas complètement confinée à la propriété de l'utilisateur.

MAUVAISE HERBE	INGRÉDIENT ACTIF	AMITROL 240 EN LITRES
Herbe à puce, Sumac de l'Ouest	2,25 kg	9.25

Moment de l'application

Appliquer à raison de 500 à 1000 litres d'eau par hectare à titre de pulvérisation globale ou de traitement localisé. Appliquer n'importe quand au printemps après le développement complet du feuillage jusqu'à ce que la plante commence à changer de couleur à l'automne. Pulvériser à fond, mouiller les feuilles, les tiges et les bourgeons latéraux jusqu'au niveau du sol.

INSTRUCTIONS : TRAITEMENT LOCALISÉ POUR LES PÂTURAGES ET LES TERRES NON CULTIVÉES

MAUVAISE HERBE	ML D'AMITROL 240 PAR 10 LITRES D'EAU POUR LE TRAITEMENT LOCALISÉ DE 100m²
Pissenlit, chardon des champs, laiteron, cranson dravier, asclépiade commune, herbe à puce et lin sauvage	165
Prêle, euphorbe feuillue, chiendent et la plupart des autres mauvaises herbes	460

REMARQUES : Mouiller à fond toutes les feuilles et les tiges des mauvaises herbes, en effectuant le traitement au stade mentionné précédemment. Répéter les applications lorsque de nouvelles pousses apparaissent. Ne pas laisser le bétail manger la végétation traitée. Tenir le bétail hors de la zone traitée jusqu'à ce que les mauvaises herbes soient mortes et qu'une nouvelle croissance soit levée.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LIRE CE QUI SUIT AVANT L'EMPLOI DE CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPÉCIALISÉES.

Les INSTRUCTIONS ayant trait au Spruce Barefoot Nusery Stock ont été rédigées par des personnes autres que le CFPI et acceptées pour l'homologation par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Le CFPI lui-même n'offre aucune représentation ou garantie relativement au rendement (efficacité) et (ou) à la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsqu'il est utilisé sur le Spruce Barefoot Nusery Stock.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités et acceptent la non-responsabilité du CFPI en ce qui a trait aux réclamations fondées sur l'efficacité et (ou) la phototoxicité relativement à l'emploi décrit pour le Spruce Barefoot Nusery Stock.

INSTRUCTIONS : Emploi d'Amitrol 240 pour la destruction des mauvaises herbes et des graminées dicotylédones faisant partie du matériel de Spruce Barefoot Nusery Stock

À appliquer uniquement sur l'épinette (pas sur le pin, le mélèze laricin ou les autres espèces de conifères). L'application doit être faite au cours de la première année dans le lit de semence ou la planche de repiquage, mais seulement après que les semis ont bourgeonné, à raison de 1,7 L/ha. Dans le cas des semis en pleine croissance ou des plants repiqués ayant dépassé la première année de croissance, la quantité peut être portée à 3,0L/ha et peut être appliquée à n'importe quel stade de la croissance.

ATTENTION : Éviter la période de l'allongement rapide des parties aériennes au printemps. Employer 200 à 500 L/ha d'eau et pulvériser lorsque les mauvaises herbes mesurent 10 à 15 cm de hauteur et poussent vigoureusement.